

Inscription individuelle de vote

Assemblée Générale du 5 avril 2025

8h30 à Saint Gilles

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

1 ICI Etiquette Timbre Vote 2024-2025 - 35	Signature :
--	-------------

Le chasseur adhérent dont l'inscription aura été préalablement enregistrée à la FDC35, doit, le jour de l'Assemblée Générale :

Présenter son permis de chasser (permanent) accompagné de son volet de validation dûment validé pour l'année en cours, afin que la date de l'Assemblée Générale puisse y être apposée, suivie de la mention "vote".